

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Anne-Laure Botteron et consorts - Rendre publique et favoriser les aides communales
encourageant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 7 septembre, de 14h00 à 15h40, à la salle Romane, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Céline Baux, Anne-Laure Botteron, Monique Ryf ainsi que de Messieurs Jean-Luc Bezençon, Pierre Dessemontet, confirmé dans son rôle de président-rapporteur, Laurent Miéville, Pierre-André Romanens, et Christian Van Singer.

Ont également participé à la séance, Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du DTE, et Messieurs Laurent Balsiger (directeur DGE-DIREN) ainsi que Norbert Tissot (ingénieur DGE-DIREN).

Madame Sophie Métraux (SGC) a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Afin d'encourager les citoyens à réduire la consommation d'énergie, les communes proposent des aides qui vont de la participation pour achats de vélos électriques, scooters électriques, filtres à particules, remplacement d'anciens appareils électroménagers énergivores, participation aux frais de rénovation d'un bâtiment, etc.

Le postulat vise à plus facilement porter à la connaissance du citoyen ces subventions et aides des communes en matière de réduction de la consommation d'énergie. Certes, la refonte du site internet de la DIREN, intervenue après le dépôt du texte, a permis d'insérer davantage d'informations et d'en améliorer l'accessibilité. Cependant, ces informations mériteraient d'être encore plus accessibles, sans qu'il soit besoin de se rendre sur les pages internet des communes. Il serait idoine que la page de la DIREN compulse les informations des subventions des communes et les rendent visibles d'un coup d'œil. Ceci permettrait notamment aux communes de facilement voir ce qui se fait ailleurs et de s'en inspirer.

Des précisions sur ce qu'effectue le Canton en matière d'information sur la réduction de la consommation d'énergie, hormis le site internet, sont également souhaitées.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La diffusion de l'information est effectivement importante. Une communication coordonnée des programmes de subventions en place qu'ils soient organisés par le Canton ou les communes, est nécessaire afin de rendre visible l'action publique et d'augmenter par cette visibilité l'effet incitatif des subventions.

Cette préoccupation a déjà fait l'objet d'un traitement par la DIREN. Sa page internet renvoie vers celles d'une quarantaine de communes qui ont mis en place un programme de subventions dans le domaine de

l'énergie. Il y a plus de 5 ans que les informations sont disponibles sur le site, mais le nouveau site est plus facile d'accès et les informations y sont plus en évidence. Une mise à jour régulière est effectuée afin de s'assurer de l'actualité de l'information disponible. Les communes de plus de 5000 habitants sont notamment contactées régulièrement. A noter que le site renvoie vers les sites des communes pour ne pas avoir d'informations erronées sur la page de la DIREN. Les pages liées aux subventions communales sont les 10^e consultées sur le site de la DIREN, soit 300 visites par mois.

La DIREN a aussi engagé une discussion avec plusieurs communes pour voir si, au-delà de l'information, une harmonisation serait envisageable. Il s'agirait d'éviter les lacunes ou les effets d'aubaine et de créer des synergies dans les programmes. En 2017, une trentaine de communes ont été contactées afin de sonder leur intérêt à participer à un programme cantonal de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Ce programme découle d'une collaboration avec les Services industriels de Lausanne (SIL) dans le cadre de leur projet Equiwatt qui reprend le modèle Eco21 mis sur pied par les Services industriels de Genève (SIG). Plusieurs communes telles qu'Yverdon-les-Bains, Nyon, Montreux Renens ou Pully, ainsi que des distributeurs ont signifié leur intérêt à un travail commun. L'idée est de mettre toutes les actions menées par les communes sur une plateforme cantonale et de racheter les droits. Il s'agirait de rendre la plateforme la plus libre possible pour les communes afin que ce qu'instaure une commune puisse être connu et repris par d'autres.

A noter encore, qu'au-delà des différentes mesures mises en place par le Canton, il appartient à chaque commune d'utiliser les vecteurs qui lui conviennent pour faire connaître à sa population les avantages qu'elle peut leur apporter.

4. DISCUSSION GENERALE

Suite à deux questions de commissaires, il est d'abord précisé que pour la mise à jour du site de la DIREN, seules les communes de plus de 5000 habitants sont relancées. En revanche, toutes les communes qui annoncent un changement sont référencées sur le site. De plus, le dernier numéro du périodique « Canton-communes » incite les communes à transmettre à la DIREN le lien internet redirigeant vers leurs subventions afin qu'il soit inséré sur la page cantonale. Il est ensuite mentionné que les partenaires sont motivés à travailler en commun et à mettre en place une plateforme d'échanges. Cela nécessitera toutefois un peu de temps pour régler les questions de droits et créer la structure. Cette plateforme est espérée dans les mois, voire l'année à venir.

L'intérêt de la plateforme d'échanges est souligné par l'ensemble des commissaires. L'un-e relate la réussite d'une plateforme ayant abouti à la création d'une subvention intercommunale sur la Côte pour l'achat de vélos électriques. Un-e autre explique l'aide d'une commune, via la pose d'un second compteur, aux propriétaires qui installent un réseau d'eau secondaire. Mettre les idées en commun est bénéfique. Malgré tout, ces commissaires estiment que le renvoi du postulat n'est pas nécessaire. En effet, au vu de ce qui est déjà en place, notamment le site internet et sachant la future plateforme d'échanges, le postulat fait doublon et chargera inutilement l'administration. Les réponses obtenues lors de la séance sont suffisantes et satisfaisantes.

A contrario, d'autres commissaires estiment que les moyens et mesures en place et à venir sont certes réjouissants, mais ne sont pas une raison pour refuser le postulat. En effet, d'une part on peut aller plus loin et un site de partage plus large, bien conçu permettrait une émulation bénéfique. Et d'autre part, nonobstant le site internet, il s'agit de savoir ce que fait le Canton pour informer des possibilités incitant à réduire la consommation énergétique. Le renvoi du postulat encouragera le Conseil d'Etat à répondre sur les lignes déjà esquissées et son rapport s'insérera dans une stratégie de communication.

Il est alors rappelé par le Conseil d'Etat et les services que les communes sont responsables d'informer leur population sur les possibilités offertes sur leur territoire. Une centralisation des informations au niveau cantonal présente le risque d'une information partielle ou inexacte en raison de la diversité et de l'évolution des aides communales. Le renvoi vers les sites des communes est idoine. Néanmoins, comme l'accès à l'information est en effet primordial, des précisions en matière de communication du Canton sont mentionnées. Ainsi, en dehors de son site internet, la DIREN envoie des courriers personnalisés (au cours

des deux dernières années, envoi de 60'000 courriers aux propriétaires concernés par le programme bâtiments), un stand est présent dans les foires régionales, une gamme de brochures et de dépliants est disponible, la ligne téléphonique du service est très utilisée (jusqu'à 500 téléphones par jour), un guichet dans les locaux de la DIREN permet de répondre aux citoyens. La transition énergétique étant une transformation majeure de la société qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs concernés, la DIREN s'appuie donc également sur un réseau de partenaires pour diffuser l'information (Fédération vaudoise des entrepreneurs, Chambre vaudoise immobilière, ASLOCA, Association vaudoise des installateurs de chauffage et ventilation, etc.). Les collaborations sont excellentes.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 5 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Yverdon-les-Bains, 11.10.2018

*Le rapporteur :
(Signé) Pierre Dessemontet*